

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/854

Attribution de subventions pour un montant total de 62 100 euros à l'Association Ciné Duchère, sise 308 avenue Andreï Sakharov à Lyon 9e - Approbation et autorisation de signature de la convention correspondante

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 16 MARS 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 MARS 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEH, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DÉPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), M. TOURAIN (pouvoir à M. COULON)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/854 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR UN MONTANT TOTAL DE 62 100 EUROS A L'ASSOCIATION CINE DUCHERE, SISE 308 AVENUE ANDREÏ SAKHAROV A LYON 9E - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CORRESPONDANTE (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 février 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association « Ciné Duchère », sise 308 avenue Andreï Sakharov à Lyon 9^e, a pour objet la gestion d'une salle de cinéma de projection de films pour le grand public ainsi que des films « art et essai » et des films pour enfants. Elle propose également des animations en direction des jeunes du quartier de la Duchère et des activités pour les collèges et lycéens.

Le projet associatif de « Ciné Duchère » s'inscrit pleinement dans les objectifs du projet de valorisation de la Duchère en répondant tout à la fois aux besoins des habitants du quartier et en contribuant à son attractivité dans le cadre du renouvellement urbain.

Plus globalement, les actions de l'Association « Ciné Duchère » s'inscrivent également dans les orientations du contrat de ville pour ses actions de promotion de la création cinématographique auprès de la population de la Duchère et par ses actions d'accès à la culture dans ce quartier qui demeure inscrit dans la géographie prioritaire d'intervention de la politique de la ville, aux côtés des autres structures associatives du quartier.

Aussi, je vous propose de poursuivre le soutien de la Ville de Lyon à cette association, par l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 62 100 euros pour ses actions au titre de l'année 2015, ainsi réparties :

- Action « cinéma de proximité – activités pour les enfants et les jeunes » : 52 000 € ;

- Action « Passeurs d'images – séances en plein air et ateliers de réalisation de films d'animation pour adolescents » : 10 100 €.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1- Une subvention de fonctionnement de 62 100 euros est allouée à l'Association « Ciné Duchère », sise 308 avenue Andreï Sakharov à Lyon 9^e, pour ses actions dans le quartier de la Duchère et au titre de la politique de la ville.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Ciné Duchère » est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense en résultant, soit 62 100 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 46096, nature 6574, fonction 520, après transfert de :

- 52 400 euros à prélever sur la ligne de crédit 41780 - nature 6574 – fonction 520 ;
- 4 000 euros à prélever sur la ligne de crédit 42652 - nature 6574 – fonction 30 ;
- 5 700 euros à prélever sur la ligne de crédit 44007 - nature 6574 – fonction 024.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN